

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 DECEMBRE 2021

14 élus présents ou représentés

Secrétaire de séance : Yasmine GENE BRIER

Avant de commencer la séance, Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter 2 délibérations ne figurant pas initialement à l'ordre du jour, ce qui est accepté.

## DELIBERATIONS

### 1 TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE 2022

La Commission « salle » s'est réunie le 3 novembre dernier. Elle propose :

- d'augmenter l'ensemble des tarifs de 10 €,
- de porter l'heure de chauffage à 25 € (soit + 1 €)
- de maintenir les chèques de caution à leur niveau en vigueur,
- de maintenir le prix du podium à l'identique

Le Conseil suit les recommandations de la Commission et entérine les nouveaux tarifs comme suit :

DEMANDEUR	ACTIVITE LUCRATIVE	ACTIVITE NON LUCRATIVE
Particulier de la commune	665 €	340 € <i>(du vendredi 14h au lundi 11h)</i>
Particulier extérieur à la commune	810 €	610€ <i>(du vendredi 14h au lundi 11h)</i>
Associations dont le siège est à Biozat		GRATUIT
Associations extérieures à la commune	685 €	410 € <i>(du vendredi 14h au lundi 11h)</i>
Entreprise extérieure à la commune	820 €	720 € <i>(du vendredi 14h au lundi 11h)</i>
Réunion d'information / Assemblée Générale / Vin d'honneur		170 € <i>Prêt consenti pour une durée de 6 h</i>

Françoise LAVEDIOT, Conseillère déléguée en charge de la gestion de la salle, fait le point sur les locations 2021 : 8 locations de particuliers extérieurs à la commune, 2 locations de Biozatois. 5 week-ends ont été utilisés par les associations de la commune.

Le calendrier 2022 est d'ores et déjà quasiment rempli.

## **2 – ACHAT TERRAIN**

La commune a été sollicitée par Melle Emilie Beaughard, pour l'achat d'une parcelle jouxtant de part et d'autre une parcelle communale. La parcelle XW13 totalise 3 623 m<sup>2</sup> et est classée en parcelle boisée, de catégorie bois de chauffe. Après estimation de la SAFER, la commune propose l'acquisition de cette parcelle à hauteur de **900 €**, soit environ 2 485 €/ha. Melle Beaughard acceptant cette proposition, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'acte d'achat de la parcelle chez Me Arnaud MARS, Notaire à Riom.

## **3 – LOCATION APPARTEMENT 24 GRANDE RUE**

A compter du 1<sup>er</sup> décembre, l'appartement sera loué à Melle Charlène SERUYS. Le Conseil Municipal propose de fixer le loyer mensuel à **500 €/mois**, loyer renouvelable chaque année, basé sur l'indice INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 publié le 15/10/2021 s'établissant à 131,67.

Mme le Maire en profite pour remercier 2 adjoints, Yves et Joël, pour la pose de plaques OSB dans le grenier avant la pose de laine de verre par l'entreprise Conor. L'appartement sera ainsi correctement isolé. Des volets roulants électriques ont également été installés.

## **4 – LIGNE DE TRESORERIE**

Mme le Maire propose de souscrire une ligne de trésorerie sur un an, à hauteur de 100 000 €. Il est rappelé que nous nous en servons seulement si le besoin est avéré.

La proposition du Crédit Agricole est retenue au taux de **1 % et frais de dossier à hauteur de 0,20 %, sans commission de non utilisation.**

## **5 – ATELIERS COMMUNAUX - AVENANT LOT 1 – TERRASSEMENT/VRD/CLOTURE**

Ayant opté pour un portail autoportant (portail coulissant sur devis marché initial), ce dernier entraîne une plus-value à hauteur de **397,50 €**, acceptée par le Conseil Municipal.

Mme le Maire signale que le bilan financier de la construction des ateliers est bien maîtrisé. La clôture est en cours de réalisation et le chantier arrive quasiment à son terme.

## **6 – ABRI-BUS Martinges**

Suite à la sollicitation d'une famille nous alertant sur l'étroitesse de l'abri-bus actuel, nous avons sollicité la Région pour l'installation d'un nouvel abri-bus. Actuellement, 11 élèves fréquentent les 2 lignes scolaires. Cet abri-bus est fourni gratuitement par la Région, via une Convention signée avec la commune. A la charge de cette dernière de réaliser la plateforme béton nécessaire. Nous devons aussi abattre l'ancien abri. Les travaux s'effectueront en période de vacances scolaires et beau temps. Le Conseil entérine la signature de la Convention avec la Région.

## **7 – RECENSEMENT**

Les 2 agents recenseurs désignés sont Antoine ROUSSEAU et Julie CROCHET.

Le conseil délibère sur une répartition égale de la dotation perçue par la commune visant à indemniser les 2 agents, soit **1 589 € à répartir par moitié égale.**

**Le recensement se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février.**

## **8 – CONVENTION UNIQUE SDE 03**

Le SDE 03, fournisseur de plusieurs énergies (gaz, électricité, chaufferie bois) met en place désormais une convention unique (multi-énergies) que les communes sont invitées à signer, même si elles n'achètent qu'une seule énergie, ce qui est notre cas.

Cela ne change rien au niveau de notre contrat d'engagement.

Mme le Maire rappelle que la commune adhère au groupement de commande « électricité » du SDE 03, ce dernier renégociant les tarifs annuellement.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention unique.

## **9 – MISE A JOUR DE L'ACTIF DE LA COMMUNE**

Cette mise à jour n'avait pas été réalisée depuis de nombreuses années. L'ensemble des équipements et propriétés de la commune aujourd'hui obsolètes ou n'existant plus ont ainsi été retirés de l'actif. Ils totalisent la somme de 265 338,60 €. Ce nouvel état, entériné par le Conseil Municipal, sera enregistré par la Trésorerie.

## **10 – ALARME – ATELIERS COMMUNAUX**

Afin de protéger nos nouveaux ateliers techniques, la commune se porte acquéreur d'un système d'alarme. Suite à l'analyse de 3 propositions, c'est l'entreprise **AGS** de Charmes qui est retenue pour le montant de **3 269,20 € TTC**. Acquisition qui sera imputée au budget « Investissement ateliers ».

### **Questions diverses**

Mme le Maire fait état des propositions qui lui ont été faites par les agents du SICTOM :

- remplacer le container vert de 1 100 l du cimetière par 2 containers de 750 l, plus faciles à lever avec leur camion actuel. Le Conseil est d'accord pour ce changement qui sera demandé au SICTOM.
- sécuriser l'accès des containers à la grange communale qui, théoriquement, sont réservés aux utilisateurs de la salle. Mme le Maire suggère que seuls 2 containers (1 vert et 1 jaune) restent accessibles pour les utilisations de la semaine et tous les autres pourraient être cadenassés et réservés aux locations du week-end. Le SICTOM installe lui-même cadenas et chaînes et dispose d'un pass pour leur ouverture. Yasmine GENE BRIER, déléguée au Sictom, valide cette approche lors de la prochaine AG du Sictom, avant la mise en œuvre. Rappelons que depuis cette année, la collecte des déchets des collectivités et école est devenue payante.

L'ordre du jour étant achevé, le Conseil Municipal est clos à 22h.